

Conditions Générales Affiliés

1 IDENTIFICATION DES PARTIES :

Le présent contrat est établi entre :

La société AFFILINET, SAS au capital de 5.075.000 Euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B 453 987 059, domiciliée 53 Boulevard d'Ornano – 92285 SAINT DENIS CEDEX.

Représentée par Monsieur Nenad Cetkovic, Directeur Général Europe du Sud

Ci-après désignée " AFFILINET "

D'une part

Et la société / l'association / le particulier mentionné dans le formulaire d'inscription, et ce sous réserve de l'acceptation de sa candidature par AFFILINET dans les conditions visées ciaprès.

Ci-après désigné " l'AFFILIE "

D'autre part

2 PREAMBULE :

La société AFFILINET a créé, développé, mis en place et exploite une offre de services de gestion de programmes d'affiliation basée sur un logiciel disponible sur Internet à l'adresse URL <http://www.affili.net>. AFFILINET propose aux affiliés l'accès aux programmes d'affiliation définis par les annonceurs et mis en ligne sur la plate-forme AFFILINET d'une part et, dans ce cadre, offre aux affiliés, membres de son réseau, la prise en charge du recouvrement des commissions qui leur sont dues par les annonceurs en échange de la mise en place des liens hypertextes des annonceurs sur le site des affiliés.

3 CONDITIONS PREALABLES D'ACCES A L'OFFRE AFFILIE DE AFFILINET :

Modalités de participation :

Pour devenir membre du réseau d'affiliés de AFFILINET, le propriétaire d'un site Internet doit remplir au préalable le formulaire d'inscription disponible en ligne, et ce après avoir accepté les présentes Conditions générales en cliquant sur l'icône " j'accepte ". La validation électronique des présentes Conditions générales puis du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales et la reconnaissance par l'AFFILIE que sa signature électronique constitue la preuve de son acceptation.

Conditions d'acceptation :

Tout particulier, société ou Association, français ou étranger, propriétaire d'un site Internet destiné au public peut poser sa candidature à l'adhésion à l'offre AFFILINET.

Toutefois, AFFILINET se réserve le droit de rejeter, de façon discrétionnaire, toute demande d'adhésion, et ce sans avoir à justifier de cette décision. Il s'agira, notamment, des sites :

-dont le contenu porterait atteinte à l'image et à la réputation de AFFILINET ou à sa politique commerciale ;

-seraient non conformes aux lois et règlements en vigueur et aux droits des tiers ;

-dont la forme juridique, le responsable juridique et les adresses postale et électronique ne seraient pas clairement identifiés.

AFFILINET est seule décisionnaire des sites qu'elle retient pour le présent Contrat et des sites dont elle rejette la candidature, sans recours possible ni indemnités de quelque nature que ce soit.

AFFILINET adressera à chacun des candidats, par courrier postal ou électronique, sa réponse.

Il est précisé que le présent Contrat n'entrera en vigueur qu'à compter de l'envoi par AFFILINET d'un courrier électronique d'acceptation de la candidature du site affilié.

Le propriétaire du site Internet retenu déclare et garantit AFFILINET à ce titre qu'il a procédé ou qu'il procédera, à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l'ensemble des démarches administratives le concernant (y compris auprès des services fiscaux) qui pourraient être nécessaires du fait de la conclusion des présentes.

En outre, il est précisé qu'il appartient à l'AFFILIE de s'assurer, à ses frais et sous sa seule responsabilité, auprès de son hébergeur qu'il dispose du droit de créer des liens avec un site marchand et d'avoir ainsi des relations commerciales. L'AFFILIE garantit AFFILINET contre tout recours dirigé contre cette dernière à ce titre.

Par ailleurs, le Partenaire déclare et garantit AFFILINET à ce titre qu'il détient sur les textes et/ou iconographies apposées sur les pages de son site l'ensemble des droits nécessaires à leur diffusion sur Internet, et ce de telle façon à ce que AFFILINET ne soit en aucune façon recherchée à ce titre par quelque tiers que ce soit.

4 RELATIONS AVEC LES ANNONCEURS :

Une fois que la candidature de l'AFFILIE a été acceptée par AFFILINET, l'AFFILIE appartient au réseau d'affiliés de AFFILINET ; l'AFFILIE peut dès lors participer aux programmes d'affiliation mis en ligne par les annonceurs sur la plate-forme AFFILINET.

L'AFFILIE dispose de la possibilité de consulter sur le site de AFFILINET les différents programmes d'affiliation proposés et leurs caractéristiques, et décide en toute liberté d'y adhérer ou pas.

Il est formellement rappelé, ce que l'AFFILIE reconnaît, que AFFILINET n'intervient en aucune manière dans les relations entre l'AFFILIE et les annonceurs, la définition, la mise en ligne et le fonctionnement des programmes d'affiliation des annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications ou interruptions, restant de l'entière responsabilité de ces derniers, sous réserve de ce qui est dit au paragraphe 5 " Recouvrement " ci-dessous.

En particulier, les modes de rémunération (au CPM, Click, Double Click, Formulaire, Vente) ainsi que leur montant sont définis uniquement par l'annonceur dans son ou ses programmes d'affiliation, ces modalités pouvant par ailleurs changer à tout moment, sur décision de l'annonceur.

L'AFFILIE est informé du fait que AFFILINET pourra classer son site dans l'une des catégories de son réseau, et que AFFILINET se réserve le droit de n'informer de la mise en ligne d'un programme d'affiliation de l'un des annonceurs que les sites affiliés appartenant à telle ou telle catégorie, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ou par l'accord entre ce dernier et AFFILINET.

Sauf autorisation expresse de l'annonceur il est formellement interdit à l'Affilié de faire la promotion du site de l'annonceur par e-mailing autrement qu'avec les visuels mis à disposition par l'annonceur. Si l'annonceur autorise l'e-mailing, l'AFFILIE devra obtenir validation du visuel prévu pour l'envoi par AFFILINET. De plus, les affiliés certifient que les envois réalisés le sont sur des bases opt-in.

De la même manière, il est possible qu'un annonceur autorise dans le cadre de son programme d'affiliation le clic de validation encore appelé clic forcé. Pour pouvoir pratiquer ce type de clic, l'AFFILIE devra être inscrit dans la catégorie loteries, pour se faire il demandera à AFFILINET de l'y inscrire. Si le changement de catégorie est accepté par AFFILINET, l'AFFILIE pourra, quand l'annonceur l'y autorise, pratiquer ce type de clic.

Par ailleurs, les affiliés membres du réseau AFFILINET, ou certains d'entre eux, pourront être destinataires de campagnes de promotion ponctuelles réalisés par AFFILINET pour le compte d'annonceurs, campagnes au titre desquelles les affiliés percevront une rémunération spécifique au clic, au CPM ou au formulaire, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ; si le candidat à l'adhésion au réseau d'affiliés de AFFILINET souhaite ne pas bénéficier de telles campagnes, il doit le mentionner dans la rubrique appropriée du formulaire d'adhésion.

A défaut d'avoir mentionné son refus lors de l'adhésion ou ultérieurement, l'affilié est considéré comme ayant accepté d'être destinataire de telles campagnes.

5 RECOUVREMENT :

L'AFFILIE est rémunéré dans les conditions fixées dans le ou les programmes d'affiliation des annonceurs auxquels il choisit d'adhérer. Le type de rémunération (au click, au double click, au CPM, au formulaire ou à la vente) ainsi que son montant sont déterminés par l'annonceur pour chacun de ses programmes d'affiliation.

Afin d'éviter à l'AFFILIE d'avoir à s'occuper du recouvrement des commissions qui lui sont dues par les différents annonceurs aux programmes d'affiliation desquels il participe, AFFILINET prend en charge, en son nom mais pour le compte de l'AFFILIE, le recouvrement de ces commissions, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément.

A cette fin, le logiciel de AFFILINET enregistrera chacune des opérations (visite, formulaire, achat) effectuées auprès de l'annonceur par un visiteur du site de l'AFFILIE, et calculera le montant des commissions dues en conséquence à l'AFFILIE par l'annonceur.

L'inscription de l'AFFILIE au réseau AFFILINET et l'acceptation des présentes conditions générales qui en découle valent reconnaissance expresse par l'AFFILIE que les enregistrements effectués par le logiciel de AFFILINET et visés à l'alinéa précédent seront le seul mode de preuve admis entre les parties, et feront en conséquence foi pour le calcul des commissions dues à l'AFFILIE.

Les enregistrements visés ci-dessus sont tenus à la disposition permanente de l'AFFILIE sur le site de AFFILINET.

Il n'existe entre AFFILINET et l'AFFILIE aucune convention de ducroire.

6 FACTURATION :

Lorsque le seuil de paiement de 100 Euros est atteint, l'Affilié est éligible au paiement de ses gains. Chaque fin de mois, AFFILINET arrête les comptes des affiliés, c'est-à-dire que tous les affiliés ayant 100 euros ou plus de gains sur leur compte à la fin du mois sont regroupés dans une liste qui sert de base au paiement des affiliés.

Tous les 1ers de chaque mois, l'Affilié se rend sur son compte dans la rubrique "Compte" et constate qu'un paiement est en cours. Le montant du paiement est déterminé en fonction des gains du mois écoulé, additionné aux gains des mois précédents non encore réglés.

Les particuliers recevront leur chèque ou leur virement à partir de 45 jour après cette date. Les professionnels devront quant à eux faire parvenir à AFFILINET une facture. A partir de 45 jours suivant réception de cette dernière, ils recevront leur chèque ou leur virement.

Les professionnels ayant opté pour le mandat d'autofacturation n'auront aucune démarche à effectuer, le paiement interviendra également à partir de 45 jours après l'arrêté du compte.

Une facture au format PDF sera disponible sur la plate-forme à titre informatif.

Prévoir un délai supplémentaire pour les paiements vers l'étranger (frais de 3.30€ en sus).

7 DEFAILLANCE DE L'ANNONCEUR :

L'attention de l'AFFILIE est spécialement attirée sur le fait qu'en cas de défaillance d'un annonceur, caractérisée par l'existence d'un montant cumulé de commissions dues par celui-ci aux différents affiliés de ses programmes d'affiliation s'élevant à 8.000 euros ou plus, le paiement des commissions par AFFILINET sera subordonné au règlement, amiable ou contentieux, de la dette de l'annonceur à l'égard de AFFILINET.

Par ailleurs, si l'AFFILIE est également annonceur, et débiteur à ce titre à l'égard de AFFILINET, le paiement par AFFILINET des commissions dues à cet AFFILIE sera effectué par compensation de plein droit avec les sommes dont l'AFFILIE serait redevable à l'égard de AFFILINET en sa qualité d'annonceur.

8 MODIFICATION DU SITE :

L'admission d'un AFFILE est limitée au(x) site(s) nommément désignés par le candidat dans le formulaire d'inscription en ligne, les bandeaux et/ou liens des annonceurs ne pouvant être insérés sur d'autre(s) site(s). Tout changement dans le contenu d'un site ayant pour effet de modifier l'objet, le ton, la catégorie de lectorat du site et/ou la nature des prestations offertes, doit être porté à la connaissance (i) des annonceurs proposant leurs programmes d'affiliation sur la plate-forme AFFILINET et (ii) de AFFILINET, qui se réserve le droit de refuser la poursuite des relations avec le(s) site(s) modifié(s).

9 RESPONSABILITE :

L'AFFILIE s'engage à respecter à tout moment l'ensemble des lois et règlements applicables.

L'AFFILIE s'interdit notamment, et de manière non limitative, tous contenus et/ou toutes pratiques :

- . Contraires aux dispositions réglementant les jeux, loteries ou casinos,
- . Réprimant le racisme et la xénophobie,

. Contraires à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 ainsi qu'aux textes Protégeant les droits de propriété intellectuelle.

L’AFFILIE s’interdit également :

- . L’emploi de tous procédés ayant pour objet ou pour effet l’obtention de clics forcés, rémunérés ou de validation ; à moins d’avoir demandé à AFFILINET le classement de son site dans la catégorie « LOTERIE ».
- . L’emploi de tout support de communication, visuel ou textuel (codes de promotion inclus), autre que ceux mis à la disposition des affiliés par l’annonceur via la plate-forme

AFFILINET.

- . L’utilisation de la technique du Site Under ou du Pop Under ou techniques équivalentes a moins d’autorisation expresse de l’annonceur.
- . L’achat de mots clés sur les moteurs de recherche à moins d’autorisation expresse de l’annonceur.

Le non respect par l’AFFILIE de l’une quelconque des dispositions ci-dessus pourra entraîner son exclusion du réseau d’affiliés AFFILINET et le non paiement des sommes pouvant lui être dues. L’AFFILIE garantit AFFILINET contre toute action, réclamation ou recours d’un annonceur, d’une agence ou d’un tiers, ayant pour origine le contenu et/ou les pratiques mises en oeuvre à partir du ou des sites de l’AFFILIE.

AFFILINET n’assume aucune responsabilité ni garantie au titre de la participation de l’AFFILIE aux programmes d’affiliation inscrit sur la plate-forme AFFILINET, ces programmes étant définies, mis en place, gérés, modifiés et interrompus sous la seule responsabilité de l’annonceur.

10 DISPOSITIONS DIVERSES :

Les relations régies par les présentes conditions générales sont non exclusives pour chacune des parties, et établies pour une durée indéterminée. Chacune des parties pourra y mettre fin, huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou d'un courrier électronique, à tout moment et de plein droit, et ce sans indemnité, sauf en cas de résiliation pour faute de l’AFFILIE.

Dans tous les cas de rupture des relations entre l’AFFILIE et AFFILINET, l’AFFILIE s’engage à faire disparaître de son site l’ensemble des liens et éléments graphiques ou autres appartenant à AFFILINET et/ou aux annonceurs, éléments sur lesquels l’AFFILIE ne dispose que d’un droit d’usage limité à l’exécution des programmes d’affiliation.

En outre, AFFILINET se réserve le droit de modifier, à tout moment et de plein droit, tout ou partie des présentes conditions générales ; l’AFFILIE sera informé de la modification et pourra faire connaître à AFFILINET, par tout moyen à sa convenance et dans un délai de 8 jours, son acceptation ou son refus de la modification. A l’expiration de ce délai, l’AFFILIE sera présumé avoir accepté et l’ensemble des modifications lui seront de plein droit applicables.

En cas de refus, les relations entre l’AFFILIE et AFFILINET seront résiliées, sans droit ni indemnité d’aucune sorte, et un solde de tout compte établi par AFFILINET.

11 LITIGES :

La langue et le droit applicables au présent contrat sont la langue et le droit français. Tous les litiges relatifs aux présentes seront de la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d’urgence ou les procédures conservatoires.